



A retenir
Abricotier
Amandier
Pêcher
Prunier
Toutes espèces
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Structures partenaires : CA 2B, CRA, FREDON, CANICO, exploitant observateur

Directeur de publication :
 Joseph COLOMBANI
 Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
 15 Avenue Jean Zuccarelli
 20200 BASTIA
 Tel : 04 95 32 84 40
 Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CRA, C Avenas



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

A retenir

Amandier

Tavelure : période à risque en cours

Toutes espèces

Cochenille lécanine : à surveiller

Pou de San José : début essaimage

Tordeuse orientale : début du vol de seconde génération

ABRICOTIER

• Stade phénologique

Stade durcissement du noyau à maturité selon variété

• Oïdium (*Podosphaera tridactyla*)

La période de sensibilité est en cours et ce jusqu'au stade de durcissement du noyau. Aucun symptôme n'a été observé sur les parcelles de références des différents bassins de production. Les conditions climatiques actuelles (forte hygrométrie – épisodes pluvieux et température autour de 20°C) sont favorables au développement du champignon.

Évaluation du risque : élevé pour les variétés n'ayant pas atteint le stade de durcissement du noyau

• Coryneum (*coryneum beijerinckii*)

Le coryneum ou maladie criblée occasionne des petites taches rouges-orangées sur feuilles qui vont se dessécher et laisser une criblure. Une forte hygrométrie favorise le développement du champignon.

Aucun symptôme sur fruit n'a été observé sur les parcelles de référence, quelques symptômes sont toutefois observés sur feuilles sur plusieurs parcelles de référence et hors réseau.

Les conditions climatiques restent toujours favorables aux contaminations.

Évaluation du risque : moyen à élevé

• *Anarsia lineatella*

Aucun dégât n'est observé sur les différentes parcelles.

Évaluation du risque : faible à moyen selon historique de la parcelle.

AMANDIER

- **Stade phénologique**

Stade durcissement du noyau

- **Tavelure**

Les conditions atmosphériques actuelles sont très favorables au développement de la tavelure, tout particulièrement dans les parcelles les plus humides.

Contrôler rigoureusement la présence de taches sur feuilles pour évaluer le risque.

Evaluation du risque : élevé

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit à maturité

Début récolte : Tasty Red

- **Puceron vert (*myzus persicae*)**

De nouveaux foyers ont été observés sur l'ensemble des différents secteurs de production.

Il est nécessaire de surveiller leur apparition. Ces foyers étaient en général parasités.

Evaluation du risque : moyen



Figure 1 : présence de pucerons parasités

- **Oïdium du pêcher (*Sphaerotheca pannosa*)**

La période de sensibilité est en cours. Aucun symptôme n'a été observé sur les différents secteurs de production. Les prévisions climatiques (forte hygrométrie et températures élevées) sont favorables au développement du champignon.

Evaluation du risque : élevé

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit

- **Rouille (*Tranzschelia pruni-spinosae*)**

Ce champignon se caractérise par l'apparition de pustules de couleur brun-noir sur la face inférieure et des décolorations jaunes orange sur la face supérieure. En cas de fort développement, il peut entraîner une défoliation précoce.

Les prévisions climatiques (forte hygrométrie – épisodes pluvieux et températures élevées) sont très favorables au développement du champignon.

Aucun nouveau foyer n'a été observé.

Evaluation du risque : élevé.



Figure 2 : présence de pustule sur la face inférieure

- **Carpocapse (*Grapholita funebruna*)**

Les captures sont très faibles voire nulles, le vol de seconde génération n'a pas débuté. Aucun dégât n'est observé à ce jour sur les parcelles de référence.

Evaluation du risque : faible

TOUTES ESPECES

- **Tordeuse orientale (*Cydia molesta*)**

Les captures ont repris sur les 2 parcelles de référence non confusées, mais restent faibles : le vol de la seconde génération débute. Les dégâts sur jeunes pousses ont été observés sur la parcelle non confusée sur le secteur de Casinca.

Evaluation du risque : élevé

- **Acarien rouge (*Panonychus ulmi*)**

Aucun nouveau foyer n'a été observé sur les parcelles de référence.

Il est nécessaire de rester vigilant

Evaluation du risque : faible à moyen selon l'historique des parcelles

- **Cochenille du Cornouiller (*Parthenolecanium corni*)**

L'essaimage de la première génération se poursuit

Evaluation du risque : élevé



Figure 3 et 3 : bouclier de cochenille lécanine avec ; présence de larve sous le bouclier

- **Pou de San José (*Diaspidiotus perniciosus*)**

Le bouclier des femelles est circulaire (environ 2 mm de diamètre), gris et légèrement convexe.

Les femelles sont aptères, piriformes et aplaties. Les boucliers des mâles sont identiques, mais plus petits en taille et de forme plus ovale. Les mâles possèdent une paire d'ailes.

Pour se nourrir, *le pou de San José* injecte dans la plante une salive toxique. Ces injections de salive entraînent la chute des feuilles, la décoloration de l'épiderme des fruits, allant jusqu'à la mort des rameaux et branches infestés. L'importance des symptômes varie selon le niveau des populations.

Comme pour les autres cochenilles à boucliers, lors de fortes attaques, des encroûtements sur les rameaux et les branches sont observés.

Le début d'essaimage a été observé sur une parcelle de référence de San Giulianu.

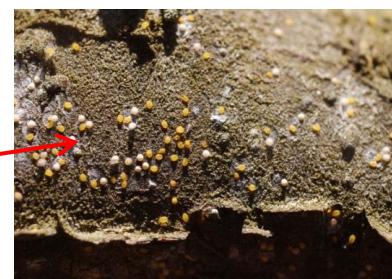


Figure 4 et 5 : essaimage de pou de San José sur prunier : larve de première génération

- **Maladie de conservation (*Monilia fructigena*)**

Un foyer a été observé sur variété précoce de pêches sur le secteur de Casinca sur une parcelle hors réseau. Les conditions climatiques sont favorables au développement du champignon pour les variétés arrivant à maturité.

Evaluation du risque : élevé pour les variétés à maturité

- **Plomb parasitaire (*Stereum purpureum*)**

Cette maladie est causée par un champignon qui se développe dans les tissus ligneux de l'arbre en y émettant des toxines, qui provoquent un aspect plombé du feuillage. Ces symptômes peuvent apparaître sur une partie de l'arbre ou la totalité.











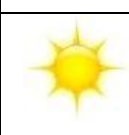





Ces symptômes ont été observés sur abricotier (jeunes arbres entre autre) et pêcher sur les secteurs de San Giulianu et Casinca.

Mesure prophylactique : couper les structures de l'arbre contaminées et les éliminer (brûler) pour limiter la dissémination dans le verger.



Figure 3: symptôme de plomb sur abricotier

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 3 juin	Mardi 4 juin	Mercredi 5 juin	Jeudi 6 juin	Vendredi 7 juin	Samedi 8 juin	Dimanche 9 juin	Lundi 10 juin
Haute Corse								
	Vent d'Est modéré							
Corse du Sud								

Pour la période du jeudi à vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5..

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien :
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.